

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Avril 2017 A 18H30**

L'an deux mil dix sept, le sept Avril à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur PIETTE Henri, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de présents : 05

Nombre de votants : 07

Date de la convocation : 30 Mars 2017

Étaient présents : PIETTE Henri, FLAMANT Serge, SORGATO Michel, WALLON Jean-Paul, GOFFART Nathalie

Étaient absents excusés : SMIGIELSKI Jacky (procuration à Mr SORGATO Michel), LEDE Stéphane (procuration à Mr WALLON Jean-Paul)

Étaient absents : LUSZCZ Richard, BATARD Bruno

Secrétaire de séance : GOFFART Nathalie

Ouverture de la séance à 19H18.

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mars 2017 :**

Aucun commentaire n'est entendu. Le compte-rendu de la réunion du 23 Mars 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

Vote : Pour : 07 voix

Contre : 0

Abstention : 0

### **2) ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création de l'agence d'ingénierie Départementale du Nord le 1er Janvier 2017 sous la forme d'un établissement public administratif et souhaite l'avis du conseil en sachant que la cotisation d'adhésion sera de 0.21 € par habitant et par an.

Il a été demandé de se rapprocher de cet établissement afin de connaître les dispositions de reconduction du contrat ou les modalités de retrait de la commune.

Cette adhésion sera prise en compte lors de la prochaine réunion car il est demandé de désigner un représentant titulaire et un suppléant.

### **3) DEMANDES DE SUBVENTION EMANANT DE DIVERSES ASSOCIATIONS EXTERIEURES :**

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers transmis par différents organismes sollicitant une subvention :

- le Secours Populaire Français,
- l'Association Française des sclérosés en plaques
- l'Association du souvenir d'Eusébio Ferrari et de la jeunesse résistante du Nord-Pas-de-Calais.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable par faute de moyen financier.

Vote : Pour : 07 voix

Contre : 0

Abstention : 0

#### 4) COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

- **Le compte de gestion 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **le compte Administratif 2016 :**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le rapport de Henri PIETTE,

Considérant que Henri PIETTE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean-Paul WALLON, pour le vote du compte administratif,  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par l'ordonnateur, après s'est fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Monsieur Jean-Paul WALLON prend la parole et présente le compte administratif 2016 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

Dépenses de Fonctionnement : 236 445.50 €uros  
Recettes de Fonctionnement (+002) : 285 454.70 €uros

la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 49 009.20 €uros

Dépenses d'Investissement : 31 823.43 €uros

Recettes d'Investissement : 34 559.66 €uros

la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 2 736.23 €uros.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité le compte administratif 2016.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

#### 5) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de : 49 009.20 €uros
- Un déficit de Fonctionnement de : 0.00 €uros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

##### **Résultat de fonctionnement de l'exercice :**

- Résultat de l'exercice : 13 478.21 €uros
- Résultats antérieurs reportés : 35 530.99 €uros

**Résultat à affecter : 49 009.20 €uros**

##### **Solde d'exécution d'investissement de l'exercice :**

- Déficit : 19 400.41€uros
- Excédent : 0.00 €uros

##### **Solde des restes à réaliser :**

- Besoin de financement : 3 558.00 €uros
- Excédent de financement : 0.00 €uros
- Report N-1 : D-001 ou R-001 : 22 136.64 €uros
- **Besoin de financement : 821.77 €uros**

##### **Affectation : 49 009.20 €uros**

Affectation en réserve R 1068 : 821.77 €uros  
Affectation complémentaire : 0.00 €uros  
Report en fonctionnement R 002 : 48 187.43 €uros

Déficit reporté D 002 0.00 €uros

#### 6) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2017 et sont donc reconduits à savoir :

- Taxe habitation : 18.31 %
- Taxe foncière/bâti : 18.78 %

- Taxe foncière/non bâti : 79.17 %

## 7) DROITS DE CHASSE 2017 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les droits de chasse qui sont d'un montant de 1 500 €uros.

Après débat, le Conseil Municipal accepte la proposition

Vote : Pour : 07 voix                      Contre : 0                      Abstention : 0

## 8) BUDGET PRIMITIF :

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 275 426.43€uros

Recettes (+002) : 275 426.43 €uros

Section d'Investissement :

Dépenses : 40 824.14 €uros

Recettes : 40824.14 €uros

Ce budget primitif 2017 est adopté par :

Vote : Pour : 07 voix                      Contre : 0                      Abstention : 0

Observation :

Monsieur WALLON Jean-Paul souhaite un approfondissement de la mission de l'agence d'ingénierie territoriale par rapport à la mission de l'architecte, afin d'éviter un doublon.

## 9) ETAT DE L'ACTIF :

Par décision du Conseil Municipal, il est convenu de sortir de l'état de l'actif :

- Matériel de sonorisation acquis en 2011 pour un montant de 251.00 €,
- Taille Haies acquis en 2011 pour un montant de 209.00 €,
- Perceuse, Meuleuse acquise en 2011 pour un montant de 388.33 €,
- Rideaux acquis en 2011 pour un montant de 674.54 €,
- Chaises acquises en 2011 pour un montant de 207.00 €.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

 AFFAIRE MEDO Quentin et la Commune de Saint-Aybert :

Monsieur le Maire informe que l'affaire MEDO Quentin et la commune de Saint-Aybert sera jugée par la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Douai le 18 Avril 2018.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h03.